

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 3 Juin 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 27 MAI 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, Avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PEVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, BELLINASO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PLOUFF Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), BONJEAN Myriam, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), MANGEOT Etienne, LAGARDE Stéphanie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, JOUBERT, Roger MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	61 présents
<u>Nombre de votants :</u>	71 votants

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence. Il remercie également le Maire et la municipalité de Toul pour leur accueil dans la salle de l'Arsenal.

En amont des délibérations inscrites à l'ordre du jour, le Président donne la parole à **Emmanuel PAYEUR** et **Jean BOMBARDIERI** pour faire un point d'information et d'étape sur les actions de coopération décentralisée

menées au Sénégal par la Communauté de Communes Terres Toulaises, au titre de la compétence inscrite dans ses statuts.

Emmanuel PAYEUR rappelle l'historique de ce partenariat, engagé en 2007 avec une communauté rurale de Casamance, au sud du Sénégal, qui a permis de soutenir la concrétisation de projets essentiels pour les populations concernées, tels que l'achat d'une décortiqueuse à riz, d'un véhicule ou encore plusieurs programmes d'adductions d'eau potable. Sur ce dernier sujet, **Jean BOMBARDIERI** - élu de Chaudeney-sur-Moselle, délégué suppléant à la CC2T et particulièrement investi depuis de nombreuses années sur les actions de coopération décentralisée – présente les programmes d'adduction d'eau potable déjà réalisés ou en cours, en spécifiant le nombre d'habitants concernés par chaque opération, les mètres linéaires de réseaux créés, le montage financier de ces investissements et le suivi réalisé pour s'assurer que cela fonctionne, avec une attention particulière sur la formation de référents locaux amenés à assurer la gestion, le suivi et la maintenance des installations.

Le Président remercie **E. PAYEUR** et **J. BOMBARDIERI** pour ce point d'information et souligne la qualité des actions de solidarité internationale menées dans la durée.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance est Thierry COLLET.

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-03-01- INSTALLATION NOUVEAUX DELEGUES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil prend acte de l'installation de Monsieur Daniel FELTEN, délégué communautaire titulaire représentant la commune de TRONDES et de Madame MILLET Marie, déléguée suppléante de la commune de Fontenoy-sur-Moselle, au sein du conseil communautaire.

2021-03-02 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC2T

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui souligne l'intérêt touristique pour le territoire que soient aménagées et entretenues les vélo-routes voies vertes, qui contribuent notamment à la mise en valeur des boucles de la Moselle. La modification statutaire a vocation à harmoniser la mise en œuvre de cette compétence pour l'ensemble du territoire. **F. CHARTREUX** ajoute que cette harmonisation est en cohérence avec la réflexion menée globalement par la communauté de communes concernant la mobilité sous toutes ses formes.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre.

2021-03-03 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2021-03-04 - ADHESION DE LA CC TERRES TOULOISES A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA MULTIPOLE NANCY SUD LORRAINE

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui rappelle l'historique de création de l'actuelle agence de Développement des intercommunalités du Pays Terres de Lorraine (ADTL), qui assure un accompagnement de proximité des entreprises ainsi que des missions axées sur le développement économique endogène. En revanche, la partie exogène (recherche de prospects, marketing territorial...) n'est pas investie. Par ailleurs, il précise que la Région a recentré son mode d'intervention financière en direction des agences. Pour la Meurthe-et-Moselle, elle ne reconnaît plus que 2 interlocuteurs. Cette nouvelle donne a conduit les EPCI du Sud 54 – réunis au sein de la Multipôle - à envisager ensemble la création d'une agence commune, reconnue par la Région et bénéficiant de ses financements. Les missions de cette nouvelle agence, qui investira notamment le champ du développement exogène, ainsi que son articulation avec l'ADTL – dont une partie des postes va être transférée à l'agence Sud 54 – sont également présentées par le Président, qui souligne

que les représentants des intercommunalités membres de la Multipôle ont validé unanimement la création de ce nouvel outil.

La gouvernance et le mode de financement de la nouvelle agence sont également présentés, le Président indiquant que son vœu initial d'une gouvernance totalement paritaire entre territoires n'a pas été retenu compte tenu du niveau d'investissement conséquent de la Métropole dans cet outil. Il souligne également qu'il ne devra pas y avoir de doublon de financement entre la nouvelle agence sud 54 et l'ADTL, dont les missions d'accompagnement de proximité perdureront.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX note que le périmètre de la nouvelle agence est proche de celui de l'ancien Département de la Meurthe et s'interroge le fait qu'il s'agisse ou non d'un gage de modernité. Il observe également qu'il faut être attentif à la superposition de structures et regrette par ailleurs que la parité ne soit pas observée dans ce type d'instance. Il souhaite également savoir si une agence existe dans le nord de la Meurthe-et-Moselle et demande enfin à quel niveau les comptes-rendus des travaux menés par l'agence sud 54 seront faits.

F. CHARTREUX confirme qu'une agence de développement économique existe dans le Nord de la Meurthe-et-Moselle et que les deux parties du Département ont actuellement peu de connexions sur ce sujet, mais que des relations de travail seront mises en place progressivement. Concernant les comptes-rendus des travaux menés par l'Agence sud 54, il précise que ceux-ci seront faits lors des commission économie, commission des Maires et Conseil communautaire en fonction de l'actualité.

E. MANGEOT remercie le Président pour l'exposé honnête de ce sujet, y compris sur les points de regret. Il note que le territoire disposait d'un outil qui fonctionnait bien et que, face à l'impératif posé par la Région, les EPCI n'ont pas vraiment manifesté leur attachement à l'ADTL. Il indique que l'élargissement de la taille d'une structure n'est pas forcément synonyme de plus d'efficacité et regrette que le territoire se prive d'un outil stratégique qui avait fait ses preuves. Quant à la gouvernance et au financement de la nouvelle agence, il en conclut que la Métropole sera de fait le chef de file affirmé de cet outil, avec un rapport de force qui ne sera pas en la faveur des Terres Toulousaines et la crainte que les territoires périphériques soient oubliés au profit de la Métropole. Il rappelle à ce titre qu'il y a quelques années, lorsque la Métropole avait été créée, son rôle officiel avait été limité à celui du SCOT.

F. CHARTREUX souligne que seuls les EPCI ont la compétence économique, aux côtés de la Région. Or, la Multipôle n'est pas un EPCI et n'a aucune compétence propre en matière économique. Il s'agit d'abord et avant tout d'un outil de coopération entre EPCI. Concernant l'ADTL, il rappelle que les missions de proximité seront conservées. Le Pays et ses missions évoluent et l'ultimatum lancé par la Région ne laissait pas vraiment de choix. Cette nouvelle agence permettra d'investir le champ de l'exogène, les territoires ayant besoin de coopérer sur ce sujet, pour être plus forts. Certes, la Métropole a une place particulière compte tenu de sa taille et des financements qu'elle apporte. Mais il souligne que si la Métropole est forte, le territoire de coopération tout entier sera fort et en mesure de faire venir des entreprises.

A. HARMAND ajoute qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir par rapport à la Multipôle, car, hormis le SCOT, les sujets de coopération sont choisis par les EPCI et non imposés. Les intercommunalités gardent leur pouvoir décisionnel.

JP COUTEAU indique que, concernant l'ADTL, sa performance est reconnue sur les missions endogènes de proximité et elle les conservera, avec une présence au sein des territoires comme aujourd'hui.

F. CHARTREUX précise enfin que les statuts de la nouvelle agence prévoient une clause de revoyure au bout de 24 mois, afin de faire les ajustements qui se révéleraient nécessaires et de corriger les dysfonctionnements s'il y en a.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur FONTANA s'abstenant, Monsieur MANGEOT et Mesdames LAGARDE et NIGON (ayant la suppléance de M. ERZEN) votant contre.

2021-03-05 - ACHAT DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL JEANNE D'ARC A L'EPF GRAND EST

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-06 - AVENANT CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE AVEC L'EPFGE SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-07 - POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE - AVIS ICPE ESKA DERICHEBOURG

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-08 - ZAC KLEBER-APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-09 - ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2020

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX remarque que si la construction de logements et d'activités sur le secteur est une bonne chose, la circulation automobile s'est intensifiée, avec notamment une augmentation des flux vers et depuis la gare et il demande si une réflexion est menée sur le sujet.

F. CHARTREUX prend acte de l'intérêt de cette remarque, car c'est en effet un sujet à prendre en considération. Une étude avait en effet été menée il y a quelques années, mais les coûts d'aménagement estimés étaient très élevés. Concernant la circulation aux abords de la Gare de Toul, les travaux prévus vont contribuer à améliorer sa fluidité, mais le sujet n'est pas clos.

JF MATTE confirme que les difficultés de circulation ne s'améliorent pas et observe qu'une étude sur le cadencement des feux serait la bienvenue.

Sur ce point, **A. HARMAND** rappelle que le cadencement des feux est très réglementé et que les adaptations qui peuvent sembler souhaitables ne sont pas toujours possibles. L'aménagement d'un rond-point à proximité de la gare pourra en effet contribuer à améliorer la circulation, mais cela reste à expérimenter car il s'agit d'un croisement de 5 routes, dont une voie départementale classée pour les convois exceptionnels.

J. BOCANEGRA ajoute que les flux de voitures sur le territoire sont également liés aux déplacements depuis la Métropole, avec laquelle une réflexion est engagée sur ce sujets et sur les alternatives possibles à la voiture. A ce titre, le maillage des bus fait partie des pistes d'amélioration.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-10 - ZIA GONDREVILLE FONTENOY-COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-11 - ZAC CROIX SAINT NICOLAS-COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-12 - ZAE PARC DE HAYE-APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Après la présentation de la délibération par **JP COUTEAU**, le **Président** indique à l'assemblée que, dans le cadre du Plan de relance, l'opération de requalification du Parc d'activités de Haye va bénéficier de « fonds friches » à hauteur d'1,4 M€, ce qui est une excellente nouvelle pour ce programme de grande envergure. Il souligne au passage l'écoute et l'appui du Préfet sur ce dossier.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-13 - MOBILITÉ – AVENANT N° 02 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-14 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX demandant des précisions sur le MAPA relatif à la « mise en place d'un écosystème hydrogène sur le territoire », **F. CHARTREUX** indique que cette étude de faisabilité est menée en cohérence avec la volonté d'activer des solutions de transition écologique sur le territoire.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande indiquées dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

2021-03-15 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME (PRECISION DE LA DELIBERATION 2020-06-22)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-16 - RECOURS AU CONTRAT DE PROJET

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE** et **F. CHARTREUX**, ce dernier rappelant que ce poste a été présenté lors du Débat d'orientations budgétaires et qu'il s'agit d'apporter un renfort de moyens humains sur les projets et les actions de transition énergétique de la collectivité, dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Il souligne que ce sont ces actions et leurs résultats qui devront être évalués le moment venu.

Questions et observations de l'assemblée :

B. DOMINIAK regrette qu'il n'y ait pas de ligne directrice visible en matière de gestion des ressources humaines au niveau de la CC2T, ce qui donne le sentiment que les décisions se prennent au coup par coup et dans l'urgence.

F. CHARTREUX précise qu'en matière de ressources humaines, l'embauche d'un nouvel agent ne se fait pas du jour au lendemain. Cela nécessite d'avoir en amont identifié et évalué le besoin, ce qui peut prendre un peu de temps. Concernant le PCAET, le sujet est assez nouveau. Quand la décision a été prise de le mettre en place et de concrétiser les actions, le besoin de moyens a été identifié et présenté à l'assemblée au moment du DOB.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre et Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

2021-03-17 - COMMUNE DE GONDREVILLE : APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N° 1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-18 - COMMUNE DE NOVIANT-AUX-PRES - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-19 - CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2021-2026 DE TOUL HABITAT

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX observe que la situation du logement social est dramatique en France, avec un net recul de la construction alors que les besoins sont croissants. Il indique par ailleurs son souhait que soit menée une réflexion pour l'émergence d'une filière de construction bois pour les logements sociaux, plus vertueuse et plus écologique que les constructions classiques en béton.

A. HARMAND confirme que ce sujet est effectivement d'actualité et que Toul Habitat s'y est penché. Les constructions en bois impliquent néanmoins encore un surcoût important qu'il n'est pas possible de combler à ce stade, compte tenu de la diminution des moyens financiers des offices HLM et notamment de Toul Habitat. La situation vécue aujourd'hui est celle d'une augmentation des besoins de logements sociaux auxquels les bailleurs sociaux peinent à répondre, en raison de leur situation financière, en nette dégradation ces dernières années compte tenu de la politique menée au niveau national.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-20 - MODIFICATIONS REGLEMENTS ET TARIFS AIRE DE GRAND PASSAGE et AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-03-21 - STATION D'EPURATION DE BOUCQ - ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ANNEXE : CALENDRIER DES REUNIONS COMMUNAUTAIRES

	juin-21		juil-21		août-21		sept-21
1		1	CLECT	1		1	
2		2		2		2	COM THEMA
3	CC	3		3		3	
4		4		4		4	
5		5		5		5	
6		6	COFIL PLUi	6		6	
7		7		7		7	COM THEMA
8	COM OM	8	CC	8		8	
9	CLECT - gpe de travail	9		9		9	COM ENV (OM ou EAU-ASS)
10	COM Eau-Ass-Gemapi	10		10		10	
11		11		11		11	
12		12		12		12	
13		13		13		13	
14		14		14		14	COM ENV (OM ou EAU-ASS)
15		15		15		15	
16		16		16		16	COM URBA & HABITAT
17		17		17		17	
18		18		18		18	
19		19		19		19	
20		20		20		20	
21		21		21		21	COM ENV (OM ou EAU-ASS)
22		22		22		22	
23	Com des Maires	23		23		23	Com des Maires - à confirmer
24	Conseil exploitation	24		24		24	
25		25		25		25	
26		26		26		26	
27		27		27		27	
28		28		28		28	
29		29		29		29	
30	COFIL PLUI H	30		30		30	
		31		31			